



**MAIRIE de
GENOUILLE
86250**

05.49.87.10.71

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, Le Vingt Trois Mai à 20 Heures 30,
les membres du Conseil Municipal de la Commune de Genouillé se sont
réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Guy VALETTE,
Maire

Présents : BOLLE Marie-Claire, BRETON Marc, CLEMENT Julien, GAUDIN
Loïc, GIRAUD Patrice, LUQUIAU Christophe, MASSON Dany, MORIN Jacques,
MORISSET Florian, TEXERAUD Patrice, VALETTE Jean-Guy.

Absents excusés : CHAUVEAU Philippe, NIQUET Sandra
Secrétaire de séance : GAUDIN Loïc

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13
présents : 11
votants : 11

Date de la Convocation :

7 mai 2024

Date affichage de la
convocation :

7 mai 2024

OBJET

Délibération
33-2024
Redevance occupation du
domaine public 2024
SRD Energies Vienne

M. Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que L'article
L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques dis-
pose que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une per-
sonne publique donne lieu au paiement d'une redevance.

M. le Maire informe le conseil municipal que les bases du calcul de Rede-
vance d'occupation du domaine public sont précisées dans l'article R2333-
105 du code général des collectivités territoriales.

En 2024 le coefficient index ingénierie est de 1.5617.

Il propose au conseil de calculer la redevance en prenant le seuil de la po-
pulation totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1^e jan-
vier 2024 et d'après le coefficient index ingénierie .

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- ADOPTE la proposition qui lui est faite concernant la redevance
annuelle d'occupation du domaine public par les ouvrages des
réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.
- Et précise que le montant de la redevance pour la commune de
Genouillé s'élève à 239 euros pour 2024.

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme,

Le secrétaire
Loïc GAUDIN

A Genouillé, le 24 Mai 2024
Le Maire,
Jean-Guy VALETTE



AR Prefecture

086-218601045-20240523-D33_2024-DE
Reçu le 24/05/2024